

Positions politiques sur le contrôle des armes à feu



Parti libéral
du Canada

À l'origine du projet de loi C-21.

En décembre 2024, PLC interdit des modèles supplémentaires d'armes de style assaut, portant le total à plus de 2 000 modèles interdits depuis mai 2020. De plus, en mars 2025, 179 autres modèles ont été ajoutés à cette liste.

Propose un programme de rachat pour les armes interdites. Le montant alloué au programme n'est pas connu.

Mesures renforcées pour révoquer les permis en cas de violence conjugale.

Application accrue des lois sur le transport et l'entreposage.



Parti conservateur
du Canada

S'oppose aux interdictions générales d'armes à feu, jugées injustes envers les chasseurs et tireurs sportifs respectueux des lois, à la création de nouveaux registres des armes à feu et s'engage à abroger des lois comme le projet de loi C-21.

Propose de revoir le système de classification des armes à feu pour éviter des interdictions arbitraires affectant les armes utilisées légalement.

Préconise de concentrer les efforts sur la lutte envers la contrebande et les gangs criminels.

Promets de collaborer étroitement avec les associations de chasseurs et de tireurs pour élaborer des politiques équilibrées.



NPD
Nouveau Parti
démocratique

A soutenu le projet de loi C-21.

Appuie l'interdiction des armes d'assaut, ce qui pourrait inclure certaines armes utilisées par les chasseurs et tireurs sportifs.

Propose un programme de rachat pour les armes interdites à la hauteur de 500 M\$.

Soutiens que les municipalités puissent restreindre ou interdire les armes de poing sur leur territoire, impactant les clubs de tir locaux.

Mets l'accent sur la sécurité des communautés, même si cela entraîne des restrictions pour les chasseurs et tireurs sportifs.



Bloc québécois

A soutenu le projet de loi C-21 et a contribué à son renforcement.

Appuie des mesures de contrôle des armes à feu, en accord avec les préoccupations de la population québécoise.

Propose un programme de rachat pour les armes interdites à la hauteur de 900 M\$.

Appuie le registre des armes à feu du Québec, visant un meilleur contrôle des armes, y compris celles utilisées pour la chasse.

Mets l'accent sur la prévention de la violence liée aux armes à feu, tout en reconnaissant l'importance culturelle de la chasse au Québec et cherche à équilibrer les mesures de contrôle avec les droits des chasseurs.

Impacts sur les propriétaires légaux

Les mesures ciblent principalement les armes perçues comme non nécessaires à un usage civique (armes d'assaut), mais touchent aussi des propriétaires légitimes. Le PLC mise sur un encadrement serré plutôt que sur une approche punitive directe.

Le PCC est en position favorable aux chasseurs et tireurs sportifs. Il propose un système de réglementation plus souple pour les citoyens respectueux des lois.

Le NPD a la volonté claire de réduire l'accès à plusieurs catégories d'armes, touchant les propriétaires légaux. Il préconise la prévention plutôt que la distinction entre usage légal et illégal.

Bien que favorable à des mesures strictes pour certains types d'armes, le Bloc tend à distinguer les chasseurs des autres propriétaires. Sa position se veut ferme, mais nuancée pour les usages traditionnels.